

"La CIG 96: réponses à quelques questions" dans Revue du Marché commun et de l'Union européenne (Janvier 1996)

Légende: En janvier 1996, Jacques Santer, président de la Commission européenne, Élisabeth Guigou, membre du Parlement européen, Nils Ersbøll, ancien secrétaire général du Conseil de l'Union, Joseph Weyland, ancien représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes, tous membres du groupe de réflexion chargé, sous la présidence de Carlos Westendorp y Cabeza, secrétaire d'État espagnol aux Affaires européennes, de préparer les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1996 pour la révision du traité sur l'Union européenne, répondent dans la Revue du Marché commun et de l'Union européenne à quelques questions sur les enjeux de la CIG.

Source: Revue du Marché commun et de l'Union européenne. Janvier 1996, n° 394. [s.l.]: Les Éditions Techniques et Économiques.

Copyright: (c) Les Éditions Techniques et Économiques, 3, rue Soufflot 75005 Paris

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_cig_96_reponses_a_quelques_questions"_dans_revue_du_marche_commun_et_de_l_union_europeenne_janvier_1996-fr-1d1c665c-1f60-433b-8065-970e09760f5e.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

La CIG 96 : réponses à quelques questions

Nous avons posé à diverses personnalités de l'Union européenne et des États membres un petit nombre de questions sur les perspectives de la Conférence intergouvernementale de révision des traités prévue pour le printemps 1996. Cette conférence de révision, la CIG 96, a été préparée par un groupe de réflexion qui au début de décembre a fait rapport au Conseil européen. Nous remercions vivement de leurs réponses monsieur Jacques Santer, président de la Commission des Communautés européennes, ancien Premier ministre du Grand Duché du Luxembourg; madame Elisabeth Guigou, membre du Parlement européen, représentant de celui-ci au groupe de réflexion, ancien ministre; monsieur Niels Erbsoll, membre du groupe de réflexion, ancien secrétaire général du Conseil de l'Union; monsieur Joseph Weyland, membre du groupe de réflexion, ancien représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes.

I. - La CIG 1996 devra-t-elle aborder l'ensemble des grandes questions (élargissement, financement futures relations avec l'UEO) ou bien se concentrer sur les questions institutionnelles? De celles-ci, l'une ou l'autre vous paraît-elle majeure en importance?

M. Santer: Il est essentiel que ces calendriers, qui ne coïncident pas, n'engendrent pas de confusion. C'est pourquoi la CIG se concentrera sur les questions institutionnelles; c'est aussi logique, parce que ce sont ces questions qui exigent une modification des traités.

Mais il faut voir ces questions institutionnelles au sens large; la CIG devra apporter des réponses politiques à des problèmes qui sont politiques: comment mettre des moyens adéquats derrière les ambitions du traité de Maastricht? Comment se préparer à un élargissement substantiel dont le principe est acquis?

Mme Guigou: La conférence intergouvernementale doit donner une réponse satisfaisante aux différents défis auxquels l'Europe a à faire face. Ces défis sont les suivants: il faut améliorer l'efficacité de l'Union européenne, démocratiser son fonctionnement afin de faire face à l'élargissement dans de bonnes conditions.

Cet élargissement sera difficile, nous ne voulons pas de réforme minimale; il faut définir ce qui est nécessaire pour qu'il réussisse. Nous devons expliquer aux pays candidats quel type d'Union européenne ils s'approprient à rejoindre et quels efforts ils doivent réaliser pour y parvenir.

Il n'appartient pas à la Conférence intergouvernementale de réformer les politiques communes. Après la fin de celle-ci, ces problèmes devront être réexaminés et résolus en vue de l'élargissement.

L'élargissement comme le financement futur et les relations avec l'UEO sont d'une très grande importance, mais chaque problème doit être traité dans le cadre approprié.

M. Erbsoll: La CIG devra limiter ses négociations aux problèmes nécessitant une modification du traité. L'élargissement jouera un rôle majeur en tant que principal motif de modification institutionnelle. La capacité de l'Union à réussir son élargissement est probablement la question la plus importante que devra aborder la CIG. Juste après viennent les changements nécessaires pour rendre l'Union européenne (UE) plus ouverte, plus démocratique et plus proche des citoyens.

M. Weyland: La CIG de 1996 est censée aborder deux séries de questions. D'une part ce que j'appellerai le perfectionnement de Maastricht. Le traité sur l'UE retient en effet un certain nombre de domaines sujets à révision, dont notamment celui de la sécurité et de la défense. D'autre part, la CIG devrait préparer l'élargissement de l'UE et, dans cet ordre d'idées, les questions institutionnelles revêtiront une importance particulière. J'estime cependant que la CIG ne devrait pas seulement se limiter à ces dernières questions. En effet, ce sera sans doute la dernière occasion, avant très longtemps, pour ajuster, voire remodeler les structures mêmes de l'UE de telle manière qu'elle joue le rôle qui devrait être le sien au XXI^e siècle. Le processus de l'élargissement sera certainement long et difficile et il n'est pas aisé d'imaginer une nouvelle révision au cours de cette période. La multiplication des États membres au sein de l'UE avec des intérêts d'autant plus divergents ne sera pas de nature à garantir des révisions faciles des traités. La logique commanderait donc d'avoir une conception claire et opérationnelle des structures de l'Union préalablement à

tout élargissement.

Dans ce contexte, il convient de relever qu'on a probablement exagéré l'importance d'une nouvelle pondération des voix. Même si celle-ci était liée à une stricte relation avec les populations elle n'assurerait pas automatiquement des prises de décisions de nature à poursuivre les politiques actuelles. En effet, si on maintenait le seuil actuel de la majorité qualifiée aux environs de 70% des votes exprimés, il suffirait que les nouveaux venus s'allient avec un État de taille moyenne pour constituer une minorité de blocage. Or, est-il certain que les nouveaux adhérents pourront accepter de suivre une politique libérale en matière de commerce extérieur, prendre des attitudes non protectionnistes dans le domaine du marché intérieur, défendre des critères élevés de protection de l'environnement par exemple? Ne vont-ils pas découvrir rapidement les vertus dépensières de la PAC etc.? Quelles seront les relations Nord-Sud entre bénéficiaires des fonds structurels? Voilà sans doute les véritables questions. Il n'est pas téméraire de croire que la seule solution efficace sera sans doute de baisser le niveau du déclenchement de la majorité qualifiée. La question de la pondération des votes sera d'autant plus relativisée.

II. Quelle place devrait être faite dans les travaux de la CIG aux problèmes de sécurité interne, circulation des personnes ?

M. Santer: Une place prépondérante, car les citoyens de l'Union souhaitent circuler librement dans un espace de sécurité. La libre circulation des personnes est une vraie révolution, déjà en partie gagnée. Mais elle ne vaut que dans une Union dont la sécurité intérieure est elle aussi assurée. Sur ce point, les États membres savent déjà que terrorisme, grande criminalité, trafic de drogue, délinquance financière, s'internationalisent et se modernisent au moins aussi vite que les activités légales!

C'est la raison pour laquelle, de même qu'il n'y a plus de pont-levis ni de barrières d'octroi, les contrôles à nos frontières intérieures n'ont plus guère de sens. L'efficacité est ailleurs, par une vraie coopération entre les administrations, une mise en commun de moyens, une vraie politique commune. Il ne faut donc pas s'étonner que la demande soit si grande, tant de la part des États membres que des citoyens, pour de réels progrès dans ce domaine.

Mme Guigou: Dans le troisième pilier actuel se concentrent tous les défauts que l'on puisse imaginer: un droit d'initiative faible, des procédures peu claires et peu transparentes, une absence de contrôle démocratique et un manque total de résultats.

La communautarisation du troisième pilier représente un objectif prioritaire pour rendre l'Union européenne crédible vis-à-vis des citoyens. À tout le moins il faudrait changer d'instrument juridique en abandonnant les conventions internationales et les remplacer par l'instrument de la directive. Si l'on veut éviter la paralysie, il convient également d'introduire le vote à la majorité qualifiée pour l'adoption des textes législatifs.

M. Ersboll: La sécurité intérieure sera certainement une des principales questions à l'ordre du jour. Une majorité d'États membres préfère une mise en commun au moins partielle de l'actuelle coopération intergouvernementale dans ce domaine et une minorité est radicalement opposée à un tel changement; la conférence aura donc pour principale tâche de proposer des solutions garantissant l'efficacité dans ce domaine qui est d'une importance croissante pour tous les citoyens d'Europe.

M. Weyland: Ce qu'on appelle communément le 3e pilier revêtira une importance particulière. La conception de Maastricht en matière d'affaires intérieures et de justice fut, en l'absence d'une expérience affirmée en cette matière, un essai d'asseoir l'action de l'Union sur des bases juridiques plus opérationnelles et plus efficaces. Elle n'a pas donné les résultats escomptés.

Il convient dès lors de corriger le tir. Ceci devrait se faire dans deux directions différentes. D'une part il conviendrait de communautariser toutes les règles relatives au traitement des ressortissants de pays tiers (immigration, asile, visas et contrôle aux frontières externes) et en confier l'exécution aux autorités nationales. D'autre part, il faudrait renforcer les bases juridiques dans le traité pour améliorer la coopération policière et judiciaire. L'intégration du système Schengen dans le traité de TUE devrait être une voie à

explorer.

III. - Quelles doivent être les priorités de la CIG 1996 pour rapprocher l'opinion publique de la construction européenne?

M. Santer : Il est vrai que d'une part, l'Europe a tellement progressé, qu'elle a fait irruption dans la vie de chacun, et que d'autre part son fonctionnement reste une mécanique pour experts.

Pour rapprocher l'opinion publique de la construction européenne, il devient d'abord nécessaire de simplifier le mode de fonctionnement de l'Europe, pour que davantage de gens puissent comprendre: qui y fait quoi?

En second lieu, je suis sûr que nos citoyens comprendront le grand dessein qu'est l'élargissement aux pays de l'est et du centre de l'Europe, aux pays baltiques et à Chypre et Malte. Ils ont le sens de l'histoire, et verront les tenants d'une opération qui renforce la paix, la stabilité et la prospérité sur notre continent.

Mme Guigou : Le processus de négociation doit être transparent de façon à permettre une sensibilisation des citoyens à l'égard des priorités de la conférence intergouvernementale.

Sur le contenu même des travaux de la CIG, il convient de clarifier nos objectifs et d'expliquer aux citoyens ce que nous voulons faire ensemble en Europe: assurer la paix et la sécurité intérieure et internationale, appliquer une politique menant au plein emploi et renforcer les droits de l'Homme et la démocratie en Europe et dans le monde.

M. Ersboll : Dans ses efforts pour améliorer l'opinion qu'a le public de l'Union européenne, la CIG doit donner la priorité à l'ouverture et à la transparence du fonctionnement de toutes les institutions. Les citoyens européens doivent d'abord savoir qui fait quoi - qui est responsable des décisions qui les concernent. Deuxièmement, l'Union doit se préoccuper elle-même des questions intéressant les citoyens européens au premier chef, telles que le chômage et la dégradation de l'environnement. En général, l'Union européenne a beaucoup de mal à faire comprendre à quoi elle sert et en quoi elle est nécessaire (problème de lisibilité). Il s'agit d'une tâche complexe qui exige des efforts permanents de la part des institutions et du monde politique dans tous les Etats membres.

M. Weyland: Le traité de Maastricht a été mal expliqué. On a pris l'opinion publique un peu par surprise. Le référendum danois n'a fait que renforcer la confusion qui devait entourer la fin des négociations de Maastricht et ressortir des sentiments d'hostilité jusque-là somnolents. Il faudra en tirer les leçons et engager un vaste débat public prolongé et répété pour mieux informer. Il convient toutefois de se garder de toute exagération. On ne devra pas répéter les erreurs faites à propos de la réalisation du marché unique où on a créé des illusions démenties ensuite par les faits. Si on parle de transparence, il faut avant tout la pratiquer.

IV. - Faut-il conserver la structure actuelle de l'Union européenne?

M. Santer: Poser la question ainsi met la charrue avant les bœufs. La structure est là pour servir les objectifs de l'Union. Soyons plus clairs à l'égard de ce qu'on veut faire ensemble, et l'on peut ajuster «l'intendance» ensuite.

Le traité de Maastricht avait cette double caractéristique: d'abord de compléter l'évolution économique avec l'Union économique et monétaire; et ensuite d'introduire de nouvelles dimensions, celle des «affaires étrangères» et celle des «affaires intérieures». D'où le jargon selon lequel l'Union s'est dotée de «piliers» à caractère intergouvernemental, à côté du classique et efficace système communautaire.

Les résultats obtenus au sein de ces piliers supplémentaires sont maigres et décevants. Mais il serait simpliste de dire que ceci est uniquement dû au fait que les États membres ont voulu garder la main-mise sur ces matières, en les assujettissant à des procédures intergouvernementales. En fait, les raisons de ces échecs sont différentes selon le «pilier» concerné.

Corriger les défauts veut dire donc, trouver des solutions faites «sur mesure» pour chaque matière: renforcer la continuité dans les affaires étrangères, entre ses aspects économiques qui sont communautaires depuis longtemps et qui marchent bien, et diplomatiques qui ne sont pas encore au niveau; introduire des instruments juridiques adaptés dans les affaires intérieures, surtout pour les sujets touchant aux droits des individus.

Le débat théorique sur la structure est donc probablement moins important que les moyens que l'on met en pratique derrière les ambitions affichées à Maastricht.

Mme Guigou: Au Parlement européen, dans le rapport Bourlanges/Martin, nous nous sommes clairement prononcés en faveur d'un traité simplifié, lisible et unifié.

A l'intérieur de ces objectifs, on pourrait admettre un échelonnement de leur réalisation, à la condition que le processus décisionnel soit d'une part rendu efficace et d'autre part démocratique. La transformation de l'Union européenne en un système de nature constitutionnelle ne se réalisera pas en une seule étape; ce qui compte avant tout est de présenter les différents enjeux qui se présentent et de leur donner successivement une réponse positive.

M. Ersboll: Si la question fait référence à la structure du traité proprement dite (les trois piliers), ma réponse est que le principal avantage de cette structure est sa clarté. Si la question porte indirectement sur le fait de se demander si l'Union continuera de reposer sur un mélange de décisions prises soit au niveau supranational soit au niveau intergouvernemental, ma réponse est que cela semble probable étant donné la nature de la coopération en matière de politique et de sécurité extérieures mais également aussi dans certains domaines de la sécurité intérieure.

M. Weyland: On peut ajuster la structure actuelle de l'UE sans toutefois pouvoir aller vers une disparition totale de la structure par piliers. La PESC risque d'avoir encore pour longtemps une structure spécifique différente du 1er pilier. Il en sera de même en matière de défense. Si des transferts importants sont opérés du 3e pilier vers le 1er celui-ci sera vidé de sa substance. L'UEM est en fait un pilier à l'intérieur du 1er pilier. Il n'est pas question de la modifier. En revanche, il conviendrait de donner à l'Union la personnalité juridique pour en rehausser la cohésion. Il faudrait toutefois le faire en prenant certaines précautions.

Le concept de flexibilité qui a fait son entrée dans les débats du groupe de réflexion risque d'affecter la structure même de l'Union. Sa réalisation risque de préfigurer une Europe à deux ou plusieurs vitesses avec la possibilité de la réalisation d'une superstructure regroupant un nombre limité d'États qui gèrent en commun la défense et par là, la politique étrangère, la monnaie et donc la politique économique.

V. - Par quels moyens peut-on contribuer à rendre la PESC plus opérationnelle!

M. Santer: En fait, l'Union dispose déjà d'une demi-politique étrangère - dans la forme des politiques commerciale et d'aide au développement. Elle est le plus grand partenaire du monde pour les échanges et le plus grand donateur. Depuis des années, ces politiques ont été menées collectivement par la Commission européenne et le Conseil, avec beaucoup de succès. Il s'agit d'un héritage réussi.

Là où le bilan est moins flatteur, c'est pour ce qui concerne la «diplomatie» classique - la politique étrangère et de sécurité commune ou «PESC». Il lui manque beaucoup de choses à cette PESC mais surtout de la volonté politique. Sans elle, modifier ses méthodes ne servirait à rien. Sur ces dernières on a aussi des idées, certaines simples: améliorer la capacité d'analyse autonome de l'Union, afin qu'on parte au moins d'options communes; d'autres plus politiques: l'unanimité est-elle nécessaire pour toutes les décisions, même secondaires? Et nous considérons qu'il est capital d'instaurer une bien meilleure synergie entre la Commission et le Conseil ou sa présidence, pour coordonner les volets économiques et politiques des relations extérieures.

Mme Guigou: Au niveau de la proposition, il faut constituer une cellule unique d'analyse avec un partage du droit d'initiative entre la Commission et le Conseil. Pour ce qui concerne la représentation et donc la

visibilité de la PESC, un choix fondamental doit être fait: seule une solution à contenu politique fort sera de nature à remédier à l'inexistence de la PESC; la bonne solution consisterait en la création d'un président de l'Union. Toutefois, à plus court terme, il serait possible de désigner un membre de la Commission, un vice-président ou le président, qui serait responsable personnellement devant le Conseil.

Sur le processus de décision, la compétence appartient au Conseil européen et au Conseil qui doivent statuer à la majorité avec possibilité d'abstention constructive pour les actions de type militaire compensée par une solidarité financière.

Il est impératif de choisir un système unitaire: la pire des solutions serait de séparer la diplomatie des questions de défense en constituant un quatrième pilier.

M. Ersboll: La politique extérieure et de sécurité commune doit être améliorée dans trois domaines: premièrement, elle a besoin d'une meilleure structure au niveau des travaux préparatoires afin de pouvoir fournir au Conseil des analyses et informations appropriées; deuxièmement, elle doit être plus efficace dans ses prises de décision; enfin, elle a besoin d'être mieux représentée à l'extérieur, dans ses rapports avec le monde. La création d'un département d'analyse auprès du secrétariat du Conseil faisant appel aux ressources des États membres et de la Commission est indispensable. La prise de décision au niveau du Conseil doit pouvoir surmonter l'obstacle que constituent les petites minorités, qui paralysent toute initiative émanant de la (large) majorité des États membres et le financement des actions communes de l'Union doit être résolu une fois pour toutes d'une façon permettant de supprimer l'obligation actuelle de négocier, au cas par cas, pour aboutir à une solution. En ce qui concerne la représentation à l'extérieur, les dispositions actuelles souffrent du manque de continuité, d'expérience comme d'expertise. Différentes idées comme celle consistant à proposer de nommer un secrétaire général à la politique étrangère et de sécurité commune méritent d'être prises en considération. De sérieux efforts doivent être également faits pour s'assurer que l'Union donne une image d'elle-même unie qui soit cohérente en dépit d'une division des compétences entre questions économiques et questions politiques.

M. Weyland: Plusieurs pistes ont été explorées:

- la création d'une cellule d'analyse et de planification. Cette idée fut déjà évoquée lors des négociations de Maastricht et sa réalisation fut l'une des conditions de fonctionnement du 2e pilier. Or, pour des raisons difficiles à saisir, sa création a été différée. On y revient maintenant;

- le vote à la majorité qualifiée n'est pas une panacée, mais son introduction aurait pu faciliter certaines décisions. Après tout, son application à la réalisation du marché intérieur a permis des arbitrages sur des intérêts économiques souvent plus sensibles que les intérêts purement politiques en cause ici;

- l'influence des grands États de l'UE serait renforcée par un rapprochement entre l'UE et l'UEO. Ceux des États qui possèdent des capacités opérationnelles verraient leur prépondérance renforcée. En tout état de cause, il n'est toutefois pas concevable d'introduire la majorité qualifiée dans le domaine militaire;

- la Commission aurait pu se voir confier un rôle plus important dans l'exécution de la PESC. Dans les matières où il existe un large consensus sur les lignes de force de la politique à mener, la Commission aurait pu assumer des tâches d'exécution accrues. Elle dispose d'un certain nombre d'atouts pour ce faire: réseau diplomatique, plus grande permanence qu'une présidence, visibilité et enfin la capacité d'assurer une plus grande cohérence entre ce qui est économique et ce qui est politique.

VI. - Quelles perspectives pour une politique européenne de défense?

M. Santer. Il n'y a pas de doute: l'Union doit améliorer sa capacité de défense, car on voit bien les limites de l'action politique dans les conflits externes, lorsqu'il n'y a pas de moyens derrière la diplomatie.

Le renforcement de l'UEO, et sa meilleure intégration dans l'Union, est le chemin à suivre, il n'y a pas de doute non plus. Mais les modalités d'une telle évolution sont loin d'être évidentes. Fusionner l'UEO dans

L'Union européenne serait le plus logique, mais cela prendra probablement du temps; il faut aller dans cette direction, malgré les problèmes que cela pose et notamment le fait que ce ne sont pas les mêmes États qui sont membres de l'une et de l'autre. Mais concernant la défense, les maintes initiatives ad hoc, telles que l'Eurocorps ou la force aérienne anglo-française, montrent bien que la volonté existe.

Réponse Mme Guigou: Il faut assurer une cohérence maximale entre l'économie, la politique étrangère et la défense. La seule voie possible consiste en une intégration à terme de l'UEO dans l'Union européenne. En attendant, il convient de renforcer la capacité d'action de l'UEO et de progresser sensiblement vers une politique européenne des armements, tant au niveau de la production que des importations et des exportations.

Réponse M. Ersboll: Il me semble que la situation actuelle présente certains aspects positifs par rapport à la situation qui prévalait à l'époque des négociations en vue du traité de Maastricht. Il existe un large consensus sur la nécessité d'une forte contribution européenne en matière de défense et d'une identité de défense européenne via le renforcement de l'Alliance Atlantique. Cela me semble plus important que la question, d'ordre institutionnel, au sujet des relations entre l'Union européenne et l'Union de l'Europe occidentale.

M. Weyland: Le rendez-vous de 1996 fut introduit dans le traité de Maastricht afin de rendre possible une clarification de la dimension de défense de l'Union. Or, il s'avère que les circonstances actuelles ne le permettent pas et qu'il convient sans doute de renvoyer encore une fois à plus tard la dotation à l'UE d'une véritable dimension de défense. Il y a à cela deux raisons. D'une part les réticences des pays neutres à l'intérieur de l'UE, dues à des opinions publiques peu préparées à ce genre de mouvement. D'autre part, dans le contexte géopolitique actuel, la situation des États appelés à adhérer ne laisse pas entrevoir la possibilité de les faire bénéficier d'une garantie de sécurité formelle. Tout ceci entraînera sans doute un renvoi des questions de défense à plus tard, en attendant que la situation politique se décante progressivement en Europe centrale et orientale.

VII - Résultat de la CIG 1996: ratifications, entrée en vigueur

M. Santer: Notre préoccupation primordiale doit être d'avoir une conférence réussie, avec des résultats à la hauteur des défis. Elle doit aboutir aux réformes nécessaires, tant en vue de faire fonctionner l'Union à substantiellement plus de 15 États membres, que dans le but de se donner des moyens à hauteur des ambitions d'une vraie politique de sécurité extérieure comme intérieure.

J'espère donc voir une conférence constructive, un processus de ratification pas trop prolongé, et une entrée en vigueur précoce. L'Union a besoin de ces réformes. Il n'y a lieu ni de les sous-estimer, ni d'en faire un obstacle insurmontable.

Mme Guigou: Le processus de ratification du futur traité devrait intervenir dans un contexte politique, économique et social de nature à éviter les difficultés de Maastricht. Il importe que les gouvernements soient conscients de cet enjeu et sensibilisent les citoyens dès à présent.

Si une très grande majorité d'États membres souhaite poursuivre l'approfondissement de la construction européenne, il serait hors de question de se laisser arrêter par le refus d'un État membre. Dans ces conditions, il conviendrait d'examiner les modalités d'une poursuite du processus d'intégration européenne pour surmonter une telle situation.

M. Ersboll: Tout le monde est d'accord pour dire que la CIG devrait s'achever d'ici un an environ, autrement dit au printemps 97 de telle sorte que sa ratification puisse avoir lieu au cours de cette même année et que les nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 1998. Il est hautement souhaitable que ce calendrier soit respecté afin que la date d'entrée en vigueur coïncide avec la décision d'aborder la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM). Le succès de la CIG et la mise en œuvre de FUEM sont deux conditions nécessaires à ce véritable défi qu'est l'élargissement de FUE.

M. Weyland: Peu à peu l'impression se dégage que le traité de Maastricht, en dépit de sa réputation, a été un

bond en avant plus important qu'on n'avait osé le croire. Les travaux de la CIG de 1996 risquent de se dérouler dans une phase de l'histoire peu propice à des progrès substantiels. Le résultat de la Conférence sera soumis à référendum dans six États membres au moins, ce qui peut comporter des risques d'accidents. Des blocages et un manque de progrès peuvent réveiller la nostalgie d'un passé où, dans un cadre plus restreint les pionniers ont, par des efforts inlassables, fait avancer l'œuvre d'intégration.